

Photovoltaïque wallon : une rentrée sous forte tension

Les propriétaires payeront

Les détenteurs de panneaux photovoltaïques wallons sont toujours dans l'attente sur les coûts futurs qui leur seront demandés ou le changement des règles en matière de certificats verts. Une certitude : ils vont payer

Alors qu'on a l'impression que plus rien ne bouge concernant les détenteurs de panneaux photovoltaïques en Wallonie, la fin de l'année risque de se révéler assez amère pour eux.

Tout d'abord, les gestionnaires de réseau (GRD) ont demandé au régulateur fédéral (la Creg) de valider la tarification qu'ils veulent appliquer aux petits producteurs (en Wallonie, 100.000 ménages) pour « utilisation du réseau ». Tous ces producteurs utilisent le réseau de distribution pour y injecter le courant produit quand ils ne le consomment pas entièrement au moment de cette production. Nous nous sommes procuré les tarifs demandés par les GRD wallons. La bonne nouvelle, c'est qu'ils sont en moyenne moins chers que les tarifs acceptés pour la Flandre. La mauvaise nouvelle, c'est que ça va faire mal au

portefeuille quand même.

La puissance moyenne d'une installation en Wallonie est de 4,5 kW crête. Si l'on prend le tarif demandé par IEH (le moins cher, actif en Hainaut), qui est de 50 euros par kW crête, il en coûterait 225 euros chaque année pour une telle installation. Chez le plus cher (Interest, est de la province de Liège), on monte à 306 euros par an. Le tableau ci-dessus détaille les demandes de tarifs faites par les plus importants GRD de Wallonie. À part Tecteo, ils sont tous regroupés au sein d'Ores.

Ores a introduit sa demande de tarif dès le mois de mai. Il reste l'une ou l'autre intercommunale qui ne l'a pas fait (une a encore rentré son dossier à la Creg le 9 août).

FRONDE FLAMANDE

À la Creg, on précise qu'il faudra « quelques semaines » avant de donner une réponse aux GRD wallons. Sans doute avant la fin de l'année. Il faut tenir compte de recours qui ont été introduits en Flandre contre cette tarification. L'affaire doit encore être jugée. Et en attendant, on a assisté la semaine dernière à un mouve-

LE TARIF DEMANDÉ PAR LES GRD WALLONS

| | €/kW (hors TVA) | €/kW (TVA comprise) |
|-------------|-----------------|---------------------|
| Interest | 56,21 | 68 |
| Simogel | 35,68 | 43 |
| Sedilec | 39,84 | 48 |
| Intermosane | 51,21 | 62 |
| IEH | 41,15 | 50 |
| IDEG | 45,35 | 55 |
| Interlux | 52,61 | 64 |
| Tecteo | 35 | 42,35 |



ment de mauvaise humeur des fournisseurs d'électricité, Electrabel en tête, qui ont refusé de répercuter la tarification des GRD flamands sur leurs clients. Ils craignent que ces clients détenteurs de panneaux refusent de payer.

C'est dire la tension qui règne autour de ce dossier.

GRANDES MANCEUVRES

Pendant ce temps, le texte qui limitera le nombre d'années d'octroi de certificats verts de 15 à 10 ans pour ceux qui ont installé des panneaux avant le 1^{er} décembre 2011, poursuit son chemin. Suite à l'accord au sein du gouvernement wallon, le 30 mai dernier, il a été envoyé au Conseil d'État pour avis. Il re-

viendra ensuite devant le gouvernement. Si le texte passe comme il a été présenté, on sera parti pour les grandes manœuvres. L'ASBL « Touche pas à mes certificats verts », qui a mandaté l'avocat Luc Misson, attend depuis mai un texte... qu'elle puisse attaquer devant les tribunaux. Le nombre de membres affiliés à l'ASBL continue de grimper. Il atteint pratiquement les 10.000. Enfin, le gouvernement wallon doit encore approuver définitivement le texte sur le nouveau plan de soutien au photovoltaïque : le plan Quali watt. Il est temps : le secteur souffre et attend ça avec impatience. La rentrée électrique sera décidément chargée. ■

BENOÎT JACQUEMART